



Certification de Patient-expert Addictions
« Exercer une activité de patient-expert dans le champ des conduites addictives »

Référentiel activités compétences et référentiel de certification
Issu du groupe de travail FPEA – AP-HP (Centre Picpus) APEA –
Version 10 novembre 2023

Objectifs et contexte de la certification

« Exercer une activité de patient-expert* dans le champ des conduites addictives »

*Terminologie :

- **Patients-experts addictions, patients-experts en addictologie :**

Il existe diverses appellations pouvant caractériser les patients ayant développé une « expertise expérientielle ». En référence aux travaux de Catherine TOURETTE-TURGIS, professeur des universités UPMC Paris, nous avons fait le choix d'utiliser celle de patient expert-addictions ou en addictologie. Pour faciliter la lecture, nous utiliserons dans ce document l'acronyme PEA.

Sous le concept général de « Pair-Aidance », la terminologie « Patient-Expert » peut varier en fonction de contextes structurels, historiques ou conventionnels. Elle peut prendre une des formes suivantes (liste non exhaustive) : pair-aidant, patient-partenaire, patient-formateur, patient-référent, patient-éducateur, pair-éducateur, pair-émulateur, intervenant-pair, patient-intervenant, patient référent, patient-chercheur, patient-ressource, travailleur-pair, expert du vécu, médiateur-pair...

- **Acteurs des soins et des accompagnements :**

Ce vocable couvre à la fois les équipes de professionnels de santé intervenant dans des structures de soins en addictologie et les équipes des associations de patients ou des groupes d'auto-support engagés dans diverses formes d'accompagnement de personnes sous l'emprise de conduites addictives.

Rappel historique

L'aide à l'accompagnement des patients/usagers présentant une conduite addictive, notamment une alcoolodépendance, remonte à la fin du XIXe siècle. Depuis le début du XXe siècle, l'addictologie a couvert l'ensemble des champs de la lutte contre les addictions, a rapproché les structures de soins et médico-sociales et renforcé les échanges avec les patients/usagers et leurs associations. Depuis les années 1990, les professionnels, patients/usagers et pouvoirs publics se sont réunis autour d'un nouveau paradigme : la réduction des risques et des dommages dans les addictions. « L'approche expérientielle » se développe et l'accompagnement du patient dans ses phases de motivation devient la règle.

Plus récemment des groupes d'entraide (autosupport) se sont développés sur les réseaux sociaux. Ceci s'intègre dans le mouvement général d'encapacitation des patients, favorisé par le numérique. De nombreuses recherches depuis plus d'une vingtaine d'année, ont toutes démontré l'efficacité des programmes d'intégration des patients-experts dans l'amélioration des soins et de la qualité de vie pour les patients ou usagers, mais aussi dans l'amélioration de la qualité de vie des professionnels grâce aux bénéfices d'un partenariat avec les patients-experts. La réussite de ce partenariat réside sur la reconnaissance de la complémentarité entre patients-experts et acteurs des soins et des accompagnements



)

Certification de Patient-expert Addictions
« Exercer une activité de patient-expert dans le champ des conduites addictives »

Référentiel activités compétences et référentiel de certification
Issu du groupe de travail FPEA – AP-HP (Centre Picpus) APEA –
Version 10 novembre 2023

Les enjeux de la certification

Le travail de formalisation autour de la certification de l'exercice d'une activité de patient-expert dans le champ des conduites addictives vise à contribuer à la lisibilité et à la visibilité des savoirs expérientiels des patients experts dans le contexte des interventions sur les addictions aux produits et aux comportements, licites et illicites en les traduisant en compétences.

Le savoir expérientiel ne peut se réduire à l'expérience seule de la maladie addictive et du rétablissement. Il est donc nécessaire que ce vécu fasse l'objet d'une démarche réflexive et de compléments de formations théoriques et pratiques. Partant de ce postulat, nous proposons un parcours de formation individualisé afin que l'expérience vécue par une personne se transforme en savoirs expérientiels transmissibles et utiles à d'autres personnes.

Sa finalité est de promouvoir l'activité des PEA en valorisant par cette formalisation, leurs compétences spécifiques. A ce jour, il constitue un socle de base permettant d'identifier les domaines d'activités et de compétences afin de contribuer au déploiement de partenariats entre PEA et acteurs des soins et des accompagnements et aussi au développement de parcours de formation pour développer ou renforcer des compétences. Il est la première étape vers une harmonisation des compétences et du développement d'un langage commun et spécifique aux PEA. Il apportera la reconnaissance nécessaire aux PEA, et légitimera leurs missions tant auprès des professionnels que de leurs pairs.

Les réseaux et structures de santé en addictologie, les associations d'entraide, les groupes d'auto-support en ligne souhaitent intégrer à leurs dispositifs des personnes ayant ces profils, avec une garantie de sécurité sur leurs compétences et une vision de leur périmètre d'intervention. Cet effort de formalisation marque la volonté de promouvoir et garantir la qualité des soins et des accompagnements en addictologie dans un cadre le plus sécurisé possible pour les patients/usagers, les PEA et les différents acteurs de soins et d'accompagnements avec lesquels ils seront amenés à collaborer.

Les champs d'interventions

Du fait de leurs savoirs expérientiels issus du vécu de l'addiction, de leurs parcours de soins, de rétablissement et/ou d'abstinence, ainsi que de leur parcours de formation, les PEA ont développé une analyse systémique des systèmes de soins et d'accompagnements (au niveau organisationnel et opérationnel, au niveau politique et stratégique).

Ainsi, les domaines d'activités des PE se structurent autour des champs d'intervention suivants :

- **Auprès des patients/usagers**
- **Auprès des structures et équipes de soins et d'accompagnements**
- **Auprès des institutions**



)

Certification de Patient-expert Addictions
« Exercer une activité de patient-expert dans le champ des conduites addictives »

Référentiel activités compétences et référentiel de certification

Issu du groupe de travail FPEA – AP-HP (Centre Picpus) APEA –
Version 10 novembre 2023

Les domaines d'activité

Leurs activités concourent à des actions de prévention, de soins et d'accompagnements de la maladie addictive, pour prévenir le mésusage et la dépendance. Les PEA exercent dans le cadre d'un partenariat avec des acteurs du secteur sanitaire et/ou social, clairement contractualisé pour définir les missions, rôles et complémentarité des différents acteurs au service des soins et/ou des accompagnements des patients/usagers. Ils peuvent assurer leurs missions dans des établissements, des structures, des institutions du public, privé, associatif, avec un statut bénévole, salarié ou indépendant.

Les principaux domaines d'activité se résument ainsi :

- Participation à l'élaboration du projet de soins en addictologie en partenariat avec l'équipe pluridisciplinaire
- Accompagnement et orientation du patient/usager
- Information et éducation du patient/usager
- Contribution à la formation de publics divers (professionnels et non professionnels)
- Représentation des PEA dans les structures de soins et d'accompagnements

En fonction du projet du PEA, les domaines d'activité peuvent aussi couvrir :

- Participation à des programmes d'éducation thérapeutique
- Participation à des programmes de recherche et évaluation
- Représentation des patients/usagers



Certification de Patient-expert Addictions
« Exercer une activité de patient-expert dans le champ des conduites addictives »

Référentiel activités compétences et référentiel de certification

Issu du groupe de travail FPEA – AP-HP (Centre Picpus) APEA –
Version 10 novembre 2023

Référentiel d'activités-compétences et référentiel d'évaluation

Le parcours de formation certifiante comprend trois étapes : une **étape de recevabilité**, une **étape de formation**, une **étape de certification**. Les compétences sont enrichies et élargies au fur et à mesure que la personne progresse dans le parcours.

Première étape : étape de recevabilité

Les candidats au parcours de formation certifiante PEA doivent remplir 3 prérequis :

- **Témoigner d'un vécu de conduites addictives**
- **Témoigner d'un rétablissement après un parcours de soins et/ou d'accompagnements,**
- **Envisager un projet d'activités et d'interventions auprès de patients/usagers avec les compétences d'un PEA**

Ces prérequis sont validés par une commission de recevabilité, composée de professionnels de l'addictologie et de patients-experts certifiés, sur la base d'un *livret de recevabilité* et d'un entretien avec la personne candidate. La commission fixe des préconisations en termes de personnalisation de la formation et de stages pour compléter les compétences de la personne candidate, et lui demande de renseigner un *livret de certification* nécessaire à l'étape de certification.

Deuxième étape : étape de formation

Le parcours de formations est individualisé, et propose une alternance entre acquisitions théoriques et pratiques lors de temps de stages. Un travail réflexif est demandé aux candidats afin de formaliser les compétences acquises à partir de son savoir expérientiel, des temps de formation théorique et des stages. Cette formalisation est réalisée à l'aide d'un *livret de certification* transmis au candidat au début de son parcours de formation.

L'ensemble des compétences d'un PEA trouve son origine dans des savoirs devenus savoirs expérientiels car résultant de la combinaison complémentaire et indissociable entre :

- une certaine expérience ou parcours de vie dans la confrontation à la maladie addictive
- des savoirs théoriques et pratiques transmis ou renforcés par des modules de formation.

Autrement dit, les compétences identifiées mobilisent indissociablement des savoirs théoriques et pratiques, et des savoirs issus de l'expérience ou du parcours de vie. Cela permet de différencier les compétences des PEA de celles des acteurs des soins et des accompagnements. Les uns comme les autres peuvent se référer à des savoirs théoriques mais ils ne les mobiliseront pas dans le même usage.

Troisième étape : étape de certification

L'ensemble des compétences est évalué par un jury de certification, composé de professionnels de l'addictologie et de patients-experts certifiés, majoritairement extérieurs à l'équipe pédagogique, à partir du *livret de certification* renseigné par les candidats tout au long de leur parcours de certification.



)

Certification de Patient-expert Addictions
« Exercer une activité de patient-expert dans le champ des conduites addictives »

Référentiel activités compétences et référentiel de certification

Issu du groupe de travail FPEA – AP-HP (Centre Picpus) APEA –
Version 10 novembre 2023

Démarche générale d'évaluation des compétences.

Pour obtenir la certification de PEA, le candidat devra :

- réaliser la totalité du parcours préconisé dans le délai imparti
- rendre son *livret de certification* dûment renseigné dans le délai imparti

Le jury validera ou non les 7 compétences à partir de l'analyse du *livret de certification* présenté par le candidat attestant de la réalisation des préconisations.

Modalités d'évaluation :

La personne candidate doit démontrer l'acquisition de chaque compétence dans son *livret de certification* :

- en apportant la preuve du suivi de formation et de stage préconisés lors du jury de recevabilité
- en illustrant l'acquisition des compétences à partir de l'analyse de situations tirées de son expérience ou de situations issues de formations pour les activités décrites.
- en complétant l'échelle d'auto-évaluation de son *livret de certification*

Le jury de validation complète une échelle d'évaluation en s'appuyant sur des indicateurs d'évaluations, à partir du *livret de certification* et des échanges éventuels avec la personne candidate. Le jury recherchera, dans les récits d'expérience ou dans les réponses aux questions posées, tous les éléments nécessaires pour compléter l'évaluation. Pour chaque compétence, le jury déterminera un niveau d'évaluation :

- NA : non acquis : l'activité ou les activités nécessaires à la compétence n'est/ne sont pas présentée(s) ou réalisée(s)
- I : insuffisant : l'activité ou les activités nécessaires à la compétence est/sont insuffisamment présentée(s) ou réalisée(s)
- A : acquis : les activités identifiées dans le *livret de certification* et au cours de l'entretien indiquent que la compétence est mise en œuvre.

Pour obtenir la certification, la personne candidate doit valider les 7 compétences.

En cas de non-validation de compétences, le candidat pourra bénéficier d'une session de rattrapage, organisée selon de nouvelles préconisations du jury, qu'il devra réaliser dans le temps imparti par celui-ci. Il devra se représenter ultérieurement devant un nouveau jury.



)

Certification de Patient-expert Addictions
« Exercer une activité de patient-expert dans le champ des conduites addictives »

Référentiel activités compétences et référentiel de certification
Issu du groupe de travail FPEA – AP-HP (Centre Picpus) APEA –
Version 10 novembre 2023

Compétences, descriptif, critères d'évaluation

COMPETENCE-CLE N°1	
Communiquer et conduire une relation avec les patients/usagers dans les différentes phases de leur parcours de soins et d'accompagnements	
Descriptif	Critères d'évaluation (A/I/NA)
A. Partager sa propre expérience et son parcours de rétablissement en groupe ou en individuel. B. Adapter sa posture aux modalités de communication : présentiel, virtuel, en groupe, en individuel C. Adapter le niveau de communication et sa posture en fonction des situations spécifiques (refus de soin, déni, agressivité, détresse, réussite...) D. Créer un cadre d'écoute active, de partage, de stimulation et d'encouragement permettant aux patients/usagers de prendre la parole en sécurité E. Identifier et prévenir les situations à risque de comportements addictifs en partageant avec les patients/usagers son analyse de situation F. Identifier les situations d'urgence et orienter les patients/usagers	(Modalité : à partir d'une grille d'évaluation réalisée lors d'un stage, d'une situation d'accompagnement, ou d'un dialogue avec son tuteur, la personne candidate décrit une rencontre avec un patient/usager en mettant en œuvre les conditions favorables à une prise de contact empathique). Indicateurs de la grille : • <i>S'identifie comme patient-expert et présente son rôle et ses missions</i> • <i>Est dans la recherche d'un échange avec le patient/usager</i> • <i>Laisse le patient /usager s'exprimer sans lui couper la parole et sans jugement</i> • <i>Adapte les informations qu'il transmet à la situation du patient/usager</i> • <i>Fait référence à son propre parcours pour identifier les situations à risque de comportements addictifs</i> • <i>Propose son soutien pour contribuer à l'accompagnement du patient/usager</i>

COMPETENCE-CLE N°2	
Analyser sa pratique de patient-expert afin d'exercer son activité dans un contexte de sécurité émotionnelle et psychologique	
Descriptif	Critères d'évaluation (A/I/NA)
A. Confronter sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels B. Identifier ses ressources, ses axes d'amélioration et ses besoins pour progresser C. Identifier les situations personnelles nécessitant le recours à une supervision	(Modalité : Identifier dans le livret de certification ses ressources et compétences, ses axes de progression et d'amélioration.) <i>La personne candidate :</i> - <i>participe activement aux ressources d'analyse de sa pratique</i> - <i>adopte une posture de « juste distance » de PEA</i> - <i>sait identifier les ressources nécessaires à sa pratique et les mobiliser : soutien individuel, intervision entre pairs, supervision...</i>

COMPETENCE-CLE N°3	
Orienter les patients/usagers dans le parcours de soins et d'accompagnements	
Descriptif	Critères d'évaluation (A/I/NA)
A. Décrire aux patients/usagers les différentes phases du parcours de soin, les traitements correspondant à ces phases B. Informer les patients/usagers sur les diverses ressources en addictologie pour favoriser l'accès et l'adhésion aux soins C. Orienter les patients/usagers vers un dispositif de soins, d'accompagnements, ou d'accès aux droits, adapté à leur état actuel (sanitaire, social, psychologique, juridique...) D. Informer les patients/usagers sur les principes généraux des différentes méthodes et techniques permettant de sortir de l'addiction ou d'en réduire les risques	(Modalité : à partir d'une grille d'évaluation réalisée lors d'un stage, d'une situation d'accompagnement, ou d'un dialogue avec son tuteur, la personne candidate décrit une situation d'orientation d'un patient/usager). Indicateurs de la grille : <i>La personne candidate :</i> • <i>recherche le consentement du patient/usager pour proposer des pistes d'orientations éventuelles</i> • <i>transmet des informations sur les étapes du parcours de soins et les méthodes et techniques de soins et de réduction des risques</i> • <i>recherche des informations pour orienter et répondre aux questions du patient/usager</i>



)

Certification de Patient-expert Addictions
« Exercer une activité de patient-expert dans le champ des conduites addictives »

Référentiel activités compétences et référentiel de certification

Issu du groupe de travail FPEA – AP-HP (Centre Picpus) APEA –
Version 10 novembre 2023

COMPETENCE-CLE N°4	
Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire à l'élaboration et la mise en œuvre des projets de soins et d'accompagnements	
Descriptif	Critères d'évaluation (A/I/NA)
A. Communiquer au sein d'une équipe pluridisciplinaire au cours de réunions d'équipe, d'établissements ou d'associations B. Transmettre aux acteurs des soins et des accompagnements les informations appropriées, reçues ou observées, dans le respect du secret professionnel C. Apporter un éclairage complémentaire par son analyse de situation dans les accompagnements des patients/usagers D. Respecter le cadre réglementaire et spécifique à l'environnement dans l'exercice de ses activités de PEA.	(Modalité : La personne candidate décrit dans son livret de certification une situation de collaboration avec une équipe pluridisciplinaire) <i>La personne candidate :</i> - entre en relation avec les différents acteurs des soins et des accompagnements - leur transmet des éléments d'informations utiles à l'accompagnement du patient/usager - leur partage son analyse de la situation - respecte le cadre réglementaire et juridique

COMPETENCE-CLE N°5	
Collaborer à l'élaboration et à la mise en place d'actions de prévention	
Descriptif	Critères d'évaluation (A/I/NA)
A. Collaborer à des séances d'information adaptées au public avec une équipe d'acteurs des soins et des accompagnements B. Co-construire des séances d'information adaptées au public avec une équipe d'acteurs des soins et des accompagnements C. Informer sur des pratiques validées de réduction des risques ou de sevrage.	(Modalité : La personne candidate décrit dans son livret de certification sa contribution à une action de prévention, réalisée ou en projet) <i>La personne candidate :</i> - présente des actions de prévention, des séances d'information auxquelles elle a participé, qu'elle a animées ou qu'elle a co-construites - ou présente un projet ou un programme d'information ou de prévention dans lequel elle pourrait s'impliquer

COMPETENCE-CLE N°6	
Informier et former des publics spécifiques (acteurs de santé et d'accompagnement social, professionnels hors secteur sanitaire et social, patients/usagers, patients-experts, étudiants...)	
Descriptif	Critères d'évaluation (A/I/NA)
A. Animer des séances d'information et de formation sur le rôle et les missions des patients-experts, la maladie addictive, la posture à adopter, la prévention, les ressources à mobiliser B. Transmettre des connaissances dans le traitement des conduites addictives en s'appuyant sur son savoir expérimentiel. C. Concevoir une séquence de formation à destination de publics divers en adaptant les objectifs et les contenus au public ciblé. D. Tutorer des PEA en formation.	(Modalité : La personne candidate décrit dans son livret de certification sa contribution à une action de formation ou d'information, réalisée ou en projet) <i>La personne candidate :</i> - présente des actions de formation auxquelles elle a participé, qu'elle a animées ou qu'elle a co-construites - ou présente un projet ou un programme de formation dans lequel elle pourrait s'impliquer



)

Certification de Patient-expert Addictions
« Exercer une activité de patient-expert dans le champ des conduites addictives »

Référentiel activités compétences et référentiel de certification
Issu du groupe de travail FPEA – AP-HP (Centre Picpus) APEA –
Version 10 novembre 2023

COMPETENCE-CLE N°7	
S'inscrire dans le partenariat en santé pour le fonctionnement des structures et l'organisation des dispositifs de soins et d'accompagnements.	
Descriptif	Critères d'évaluation (A/I/NA)
A. Élaborer et défendre une position de partenaire de soins en mobilisant les fondamentaux de la démocratie en santé (notamment les principes, les valeurs, les droits) B. Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la sécurité dans son champ de compétences C. Identifier les principales instances de gouvernance, décisionnelles et représentatives, des structures de soins et d'accompagnement et y participer éventuellement.	(Modalité : La personne candidate décrit dans son livret de certification son implication, ou son projet d'implication dans le partenariat en santé) <i>La personne candidate :</i> • <i>apporte des éléments illustrant son implication dans le fonctionnement d'une structure</i> • <i>ou apporte des éléments de réflexion sur son implication possible dans le fonctionnement d'une structure</i>